N° 01
08 février 2024

BULLETIN FOURRAGE

Les bulletins fourrages publiés chaque semaine par la Chambre d'agriculture présentent l'évolution de la pousse de l'herbe grâce aux « sommes de températures » calculées à partir de 7 stations météo réparties sur le département.

patrick.beral@ariege.chambagri.fr / amelie.chevalot@ariege.chambagri.fr

Les préconisations issues de ce bulletin découlent :
- des données météo France sur 5 stations du département
- des mesures de la pousse de l'herbe faites sur l'exploitation suivie

Vous pouvez consulter ce bulletin sur notre site internet :
www.ariege.chambre-agriculture.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE
PROaGRI POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

OPTIMISER LA POUSSE DE L'HERBE EN SORTIE D'HIVER PAR LA FERTILISATION AZOTE !!!

➢ Pourquoi fertiliser en azote les prairies ?

En sotie d'hiver**, le sol trop froid ralentit la minéralisation** de la matière organique **qui ne couvre pas les besoins de la plante en azote.**

Faire pousser de l'herbe à une période favorable pour constituer des stocks qui pourront être utiles ultérieurement avec des années des plus en plus atypiques.

➢ Quand faire cet apport ?

Dès que les 200°c jour (en base 0-18) cumulé à partir du 1 er janvier sont atteint.

Ci-dessous le lien de la calculette avarlis pour faire le calcul :

https://datenprairie.arvalis-infos.fr/index.php

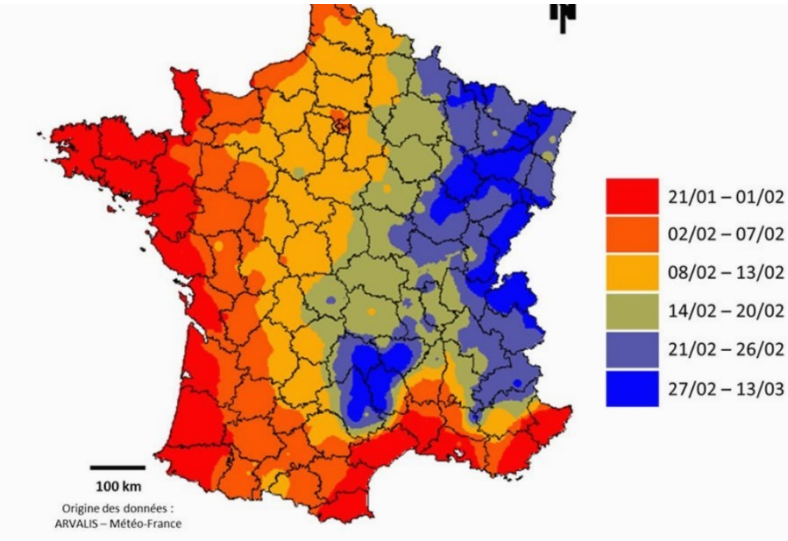

La date médiane sur 20 ans (2004/2023) calculée par avarlis pour notre département va de début févier à mi-févier pour zone d'altitude inférieure à 800m

* Faire l'apport avant une période de pluie et avec de bonne condition de portance du sol.

Remarque :

Cette date à d'apport d'azote à partir des 200° j est valable les prairies temporaire et permanente fertile et précoce. Pour des prairies permanentes de fertilité moyenne viser plutôt 250/ 300° j au démarrage de la végétation (verdissement de la prairie).

➢ Quelle quantité apporter ?

En **règle général un apport inférieur à 100 unités d'N /ha**

- 40 à 60 unités/ha si l'on a fait un apport de fumier automne/début l'hiver
- 60 à 80 unités/ha sans apport de fumier

Aucun apport sur les prairies multi-espèces la première année pour favoriser l'implantation des légumineuses.

Sur des prairies multi-espèces de plus de deux ans une dose de 30 unités ou 15 m3 de lisier est suffisante surtout s'il y a plus de 25% de légumineuses.

➢ De l'azote sous quelle forme ?

L'ammonitrate, car l'azote **doit être assimilable rapidement.**

Remarque :

Les apports de fumier sont encore possibles pour des récoltes envisagées au-delà de mi-mai, puisqu'un **délai de 3 mois est nécessaire derrière l'épandage et derrière la première utilisation.**

Pour les lisiers, il faut attendre au moins 8 semaines avant de faire la 1ère exploitation de printemps pour valoriser au mieux la valeur de l'azote et ne pas souiller le fourrage.

Côté pâturage, il faut laisser un repos hivernal de la prairie de 2 mois au minimum à votre prairie!!!

patrick.beral@ariege.chambagri.fr / amelie.chevalot@ariege.chambagri.fr

Les préconisations issues de ce bulletin découlent :
- des données météo France sur 5 stations du département
- des mesures de la pousse de l'herbe faites sur l'exploitation suivie

Vous pouvez consulter ce bulletin sur notre site internet :

www.ariege.chambre-agriculture.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE
PROaGRI